

Twenty Campus Sevran Sevran (93)

Etudiants - SERGIC

NUMÉRO DE DOSSIER : 6125

COORDONNÉES	
Résidence	Twenty Campus Sevran 8 Rue Adélaïde Dufrenoy 93270, Sevran
Exploitant	SERGIC 6 rue Adenauer 59447, Wasquehal 0660998767 gestionpro.srs@sergic.com
Cabinet de Syndic	SERGIC 7 Rue Konrad Adenauer 77600, Bussy-Saint-Georges 01.64.66.86.67 copro.srs@sergic.com
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section BR n°153

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	66 700 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	6 700 €
Montant TVA	1 340 €
Total TTC	68 040 €
Frais Notaire	6 400 €
Total acte en mains	74 440 €
Rentabilité brute HT / HT	6 %
Numéro copropriété	7141
Numéro d'exploitation	31523
Type de lot	T1
Surface	21.04 m² Carrez
Niveau / étage	5
Balcon	Non
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	227 €	Durée et début du bail	10 ans ferme - (01/09/2020 - 31/08/2030)
Fonds de travaux (annuel)	0 €	Loyer annuel HT	4 001 €
Taxe foncière (2025)	602 €	Mode d'indexation	Annuelle - IRL à 85%
Dont TOM remboursée	87 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Date de la dernière AG	12/07/2023	Classement de résidence de tourisme	non
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	COMMENTAIRE	
Année de construction	2020	Il est prudent de prévoir 3 K€ HT pour des travaux / mobilier au moment du renouvellement du bail. Loyer après indexation au 01/09/2025	
DAT et livraison	26/08/2020		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 29/01/2026 à 11:44